
Le Parlement approuve la révision de la politique agricole commune de l'UE

-
- Les nouvelles "conditionnalités" environnementales peuvent justifier la demande d'une aide européenne en 2024
 - Plus de dérogations possibles à certaines règles de la PAC en cas de conditions météorologiques extrêmes
 - Les petites exploitations seront exemptées de contrôles et de sanctions en cas de non-respect de certaines règles
-



La révision de la PAC modifie les règles de certaines conditionnalités environnementales pour les agriculteurs © Angelos Tzortzinis / AFP

Les députés ont donné leur feu vert à la révision de la politique agricole commune (PAC) afin d'alléger la charge administrative pesant sur les agriculteurs.

Mercredi, le Parlement a approuvé les révisions du [règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC](#) et du [règlement horizontal de la PAC](#) par 425 votes pour, 130 contre et 33 abstentions. Les députés ont adopté le projet de loi avec les modifications techniques [proposées](#) par le Conseil et approuvées par la commission de l'agriculture du Parlement le 15 avril 2024.

Prochaines étapes

Le règlement doit maintenant être approuvé par le Conseil. La présidence belge du Conseil a [informé](#) le Parlement que si les députés approuvaient la même proposition que celle adoptée par le [comité spécial Agriculture](#) du Conseil, ce dernier l'adopterait également.

Une fois approuvée par le Conseil, la loi sera publiée au Journal officiel de l'UE et entrera immédiatement en vigueur. Les agriculteurs pourront appliquer les "conditionnalités" environnementales révisées pour leurs demandes de soutien financier de l'UE en 2024.

Contexte

Le réexamen de la PAC modifie les règles relatives à trois conditionnalités environnementales auxquelles les agriculteurs doivent se conformer pour bénéficier d'un financement. Il permet également aux pays de l'UE une plus grande flexibilité pour accorder des dérogations aux règles de la PAC en cas de problèmes liés à leur application et dans le cas de conditions météorologiques extrêmes. Les petites exploitations de moins de 10 hectares seront exemptées des contrôles et de sanctions en cas de non-respect de certaines règles de la PAC.

Afin d'accélérer l'adoption de ces mesures, le Parlement a [accepté de traiter](#) le dossier dans le cadre de la [procédure dite d'urgence](#).

Le Parlement a [décidé](#) mardi de ne pas s'opposer à la [proposition](#) de la Commission qui complète le paquet de simplification de la PAC. Selon le texte, les États membres disposeront d'une plus grande marge de manœuvre lors de l'application de la mesure visant à maintenir le ratio prairies permanentes/superficie agricole au-dessus de 5 % par rapport à 2018 (BCAE 1).

En savoir plus

[Commission de l'agriculture et du développement rural](#)

[Le texte adopté \(24/04/24\)](#)

[Fiche de procédure](#)

[Service de recherche du PE - Modifications ciblées de la PAC sur la conditionnalité environnementale \(en anglais\)](#)

[Commission européenne - Questions et réponses sur le train de mesures de soutien aux agriculteurs de l'UE](#)

[Produits multimédias \(politique agricole commune\)](#)

Contacts

Hana RAISSI

Attachée de presse

☎ (+32) 2 28 41587 (BXL)

📱 (+32) 484 27 87 54

✉ hana.raissi@europarl.europa.eu

✉ agri-press@europarl.europa.eu

🐦 [@EP_Agriculture](https://twitter.com/EP_Agriculture)
